



I – OBJET DU DOCUMENT

Lister l'ensemble des possibilités de financement des stages fédéraux.

8 possibilités sont décrites ci-après.

Ce document a vocation à être actualisé

II – PISTES DE FINANCEMENT

II-1/ Financement des déplacements du Représentant Fédéral (250€)

La CFA Plongée finance les frais de déplacement du Représentant Fédéral à hauteur de 250€ sur présentation de justificatifs.

(Support : voir sur site l'Annexe 2 relative aux stages fédéraux)

II-2/ Financement direct des stagiaires via la FSGT (80€)

Tout « actif » au sein d'un club a la possibilité de demander un Livret d'Animateur via son club auprès du Comité Départemental dont ce dernier dépend.

Sur demande (individuelle ou collective), La FSGT alloue 80€ à tout détenteur de ce livret d'animation pour toute participation à un stage de formation.

Procédure :

- *Le Président du club concerné fait une demande de livret au Comité Départemental FSGT dont il dépend*
- *Le stagiaire le complète et le club le valide*
- *Le livret est envoyé au Comité Départemental pour validation*
- *Le Comité Départemental l'envoie à la FSGT Pantin*
- *Le stagiaire demande l'aide 15 jours avant*

Formulaires : <https://www.fsgt.org/formation/livret-de-lanimateur/>

En annexe, les 2 formulaires en 2 pages + détail procédure (à transmettre à formation@fsgt.org (thomas.valle@fsgt.org , en cas d'absence), copie le Groupe Stages pour validation (stages@plongee.fsgt.org)

II-3/ Financement direct des stagiaires via la CFA Plongée (100€)

La CFA Plongée complète le financement précédent à hauteur de 100 € pour tout stagiaire participant détenteur d'un Livret d'Animateur à un stage fédéral de validation de cadre.

Demande à directement transmettre à la coordination (coordination@plongee.fsgt.org) à l'attention du trésorier, copie thomas.valle@fsgt.org (PACS)

II-4/ Financement direct des stagiaires via son club d'origine (2/3 coût du stage)

Tout club associatif peut émettre un reçu fiscal donnant lieu à réduction d'impôt des 2/3 de son montant pour son bénéficiaire.

Le reçu fiscal peut concerner les frais de stage fédéral en tant qu'abandon de frais sous forme de don.

Depuis 2021, les formalités déclaratives afférentes aux dons ont évolué : les associations ont désormais obligation de déclarer le montant des dons et le nombre de reçus émis à l'administration fiscale.

Voir <https://www.impots.gouv.fr/professionnel/declaration-des-dons-et-recus#:~:text=L'article%2019%20de%20la,r%C3%A9gime%20de%20faveur%20du%20m%C3%A9c%C3%A9nat.>)

II-5/ Financement direct des stagiaires via son département (Idem précédemment)

S'ils en ont fait la demande, les comités départementaux peuvent également émettre des reçus fiscaux.

Les frais de stage étant perçus par le Comité Départemental dont dépend le club d'origine du club du stagiaire qui se présente, ils peuvent faire l'objet d'un reçu fiscal (voir II-4).

II-6/ Participation des Comités départementaux (variable)

L'organisation des stages initiaux de nos cadres se déroulent en salle et font l'objet d'une tarification fixée par le club organisateur et le département qui en recueille les fonds.

Les recettes bénéficiaires peuvent être affectées à l'activité plongée et être utilisées pour financer les stages fédéraux organisés par le département (voir l'exemple de l'organisation de compétitions football ou tennis au sein de son département).

Attention : ces enveloppes sont réputées être reversées au « pot » commun d'une année sur l'autre si non utilisées.

Compte tenu de la non régularité de l'organisation des stages fédéraux, un mécanisme est à fixer avec le département pour conserver cette enveloppe (sous réserve d'acceptation de son Comité Directeur).

II-7/ Financement des stagiaires via son club (jusqu'à 100% du coût du stage)

(La possibilité de financement décrite ci-après correspond à une pratique de certains clubs et est donnée « pour info »).

Le club a la possibilité de proposer au stagiaire un financement de son stage via réduction ou remboursement étalé sur x années (3 en général) ce qui lui permet de bénéficier de la présence de l'enseignant qu'il a formé durant cette période.

II-8/ Bonne pratique

Sauf événements exceptionnels (exemple : crise sanitaire COVID) les « offres de stage » existent : charge au stagiaire de faire son choix en comparant les coûts avant de s'inscrire, quitte à décaler un peu sa validation finale.

Livret fédéral d'Animation

Livret personnel des expériences d'animation, de formation dans la vie associative.

PHOTO Nom
 Prénom
 Né(e) le

Adresse

Ville Code Postal
 Téléphone Année d'adhésion à la FSGT
 Profession

Club : Comité FSGT :

Ce livret rempli, composé de fiches annuelles, reconnaît à son titulaire la qualité : ☐ d'animateur ☐ de club FSGT.
☐ de Formateur ☐ d'Organisateur

Nombre de Livret

LIVRET DE L'ANIMATEUR

Demande prise en charge individuelle

Intitulé du stage fédéral :

Activité concernée :

Date du stage :

Lieu du stage :

Structure organisatrice :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél :

Mail :

N° de licence :

N° de livret :

Club :

Demande à transmettre à :

Emeline Lambert

01 49 42 23 43

Je demande une prise en charge dans le cadre du livret de l'animateur

Montant du stage :

Soit montant total de la prise en charge :

J'avance les frais (auquel cas je demande une facture acquittée) : ☐

Ma structure avance les frais et fera une facture à la FSGT ensuite.

Cadre réservé au domaine formation :

☐ Accord sous réserve d'obtention à postériori, et :

- du compte-rendu du stage
- du bilan financier
- de la liste des stagiaires
- de la facture adressée à FSGT – Domaine formation – 14 rue Scandicci 93500 PANTIN

☐ Pour obtenir l'accord, il manque les éléments suivants :

☐ Avis défavorable. Si l'avis est défavorable, il doit être justifié :

Fait à :

Le :

Rappel des conditions de prise en charge :

Une prise en charge de 50% des frais d'inscription (hébergements, repas, frais de formation - les frais de déplacements ne sont pas pris en compte) pour des stages de formation nationaux FSGT (à l'initiative d'une commission sportive fédérale ou d'un collectif fédéral d'activité), une fois par saison à hauteur de 80 euros.

Un cycle de formation sur plusieurs week-ends peut être pris en compte.

La demande de prise en charge doit se faire en amont du stage auprès du domaine formation. Aucune demande ne sera prise en compte si l'animateur n'est pas titulaire du livret au préalable.

Le livret fédéral doit être rempli par l'animateur. Il doit être validé :

- au verso par le président du club (responsabilité juridique) puis envoyé au comité départemental pour validation (responsabilité FSGT),
- puis au niveau fédéral pour validation de l'ensemble des critères et enregistrement. A l'issue de ce parcours le livret est retourné à son titulaire qui le conservera. Chaque année le titulaire du livret doit actualiser son livret à l'aide de fiches vierges. Le livret fédéral d'animation est composé de six fiches, il a pour but de connaître le parcours de

Fiche animateur

Cette fiche atteste que l'animateur assume une responsabilité d'animation sportive, elle consigne le type d'activité et le public, elle recense le nombre d'heures d'animation sur la saison sportive.

Fiche formateur

Cette fiche est remplie par le responsable de formation. Elle certifie la responsabilité en tant que formateur lors d'une session de formation (stage, formation sur le tas...)

La validation de la fiche « animateur » permet d'obtenir la carte d'animateur fédéral :



Fiche organisateur

Cette fiche atteste le niveau d'implication dans la vie associative de l'animateur. Cela peut être dans la section, le club, une commission départementale, une commission fédérale.

Fiche pratique des activités physiques et sportives

Elle a pour but de connaître le parcours sportif de l'animateur.

Fiche formation FSGT

Fiche à remplir à l'issue d'une formation FSGT : stages, journée thématiques, formation sur le tas...

Fiche formation hors FSGT

Fiche à remplir à l'issue d'une formation hors FSGT (BAFA, BEATEP, AFPS...). Cette fiche peut attester ainsi, la qualification, le diplôme obtenu.

Le livret rempli, il doit être validé par le club puis retourné au comité départemental pour le faire valider qui le transmettra à la fédération.

Livret fédéral d'Animation

Livret personnel des expériences d'animation, de formation dans la vie associative.

PHOTO Nom
 Prénom
 Née le

Adresse
 Ville Code Postal
 Téléphone Année d'adhésion à la FSGT
 Profession

Club : Comité FSGT :

Ce livret, rempli, composé de fiches annuelles, doit être
 remis à son titulaire la qualité ☐ d'Animateur ☐ de club FSGT.
☐ de Formateur
☐ d'Organisateur

Nombre du Livret

LIVRET DE L'ANIMATEUR

Demande prise en charge collective

Intitulé du stage fédéral :

Activité concernée :

Date du stage :

Lieu du stage :

Structure organisatrice :

Structure demandant la prise en charge :

Montant du stage par personne :

Soit montant total de la prise en charge :

La structure avance les frais et fera une facture à la FSGT ensuite.

Demande à transmettre à :

Emeline Lambert

01.49.42.23.43

Je demande une prise en charge pour ces personnes dans le cadre du livret de l'animateur :

Nom	Prénom	Date de naissance	N° de licence	N° de livret

Cadre réservé au domaine formation :

- ☐ Accord sous réserve d'obtention à postériori, et :
- du compte-rendu du stage
 - du bilan financier
 - de la liste des stagiaires
 - de la facture adressée à FSGT – Domaine formation – 14 rue Scandicci 93500 PANTIN

- ☐ Pour obtenir l'accord, il manque les éléments suivants :

- ☐ Avis défavorable. Si l'avis est défavorable, il doit être justifié :

Fait à :

Le :

Rappel des conditions de prise en charge :

Une prise en charge de 50% des frais d'inscription (hébergement, repas, frais de formation - les frais de déplacements ne sont pas pris en compte) pour des stages de formation nationaux FSGT (à l'initiative d'une commission sportive fédérale ou d'un collectif fédéral d'activité), une fois par saison à hauteur de 80 euros.

Un cycle de formation sur plusieurs week-ends peut être pris en compte.

La demande de doit se faire en auprès du domaine demande ne sera l'animateur n'est livret au préalable.

Le livret fédéral doit être rempli par l'animateur. Il doit être validé :

- au verso par le président du club (responsabilité juridique)
- puis envoyé au comité départemental pour validation (responsabilité FSGT),
- puis au niveau fédéral pour validation de l'ensemble des critères et enregistrement. A l'issue de ce parcours le livret est retourné à son titulaire qui le conservera. Chaque année le titulaire du livret doit actualiser son livret à l'aide de fiches vierges. Le livret fédéral d'animation est composé de six fiches, il a pour but de connaître le parcours de

prise en charge amont du stage formation. Aucune prise en compte si pas titulaire du

Fiche animateur

Cette fiche atteste que l'animateur assume une responsabilité d'animation sportive, elle consigne le type d'activité et le public, elle recense le nombre d'heures d'animation sur la saison sportive.

Fiche formateur

Cette fiche est remplie par le responsable de formation. Elle certifie la responsabilité en tant que formateur lors d'une session de formation (stage, formation sur le tas...)

La validation de la fiche « animateur » permet d'obtenir la carte d'animateur fédéral :



Fiche organisateur

Cette fiche atteste le niveau d'implication dans la vie associative de l'animateur. Cela peut être dans la section, le club, une commission départementale, une commission fédérale.

Fiche pratique des activités physiques et sportives

Elle a pour but de connaître le parcours sportif de l'animateur.

Fiche formation FSGT

Fiche à remplir à l'issue d'une formation FSGT : stages, journée thématiques, formation sur le tas...

Fiche formation hors FSGT

Fiche à remplir à l'issue d'une formation hors FSGT (BAFA, BEATEP, AFPS...). Cette fiche peut attester ainsi, la qualification, le diplôme obtenu.

Le livret rempli, il doit être validé par le club puis retourné au comité départemental pour le faire valider qui le transmettra à la fédération.